

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs** de développement économique, **d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, **visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions :** appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, **garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.**

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

110 communes – 53 574 habitants

1 intercommunalité : Communauté de communes Vals de Saintonge

Situé à l'ouest du département de la Charente, le territoire de contractualisation compte 79 818 habitants pour 68 communes.

Essentiellement rural, le territoire est **polarisé par l'agglomération de Cognac à l'ouest**, alors que les communes de la frange est sont associées à l'aire urbaine d'Angoulême. Au **centre, le territoire s'organise autour des pôles secondaires de Rouillac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente.**

A l'écart des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires nationales, l'Ouest Charente est essentiellement structuré suivant un axe Est-Ouest, correspondant à la RN 141 et à la liaison TER Angoulême-Saintes desservant trois haltes sur le territoire.

La démographie du territoire demeure stable, le solde migratoire restant globalement insuffisant pour compenser le déficit du solde naturel, malgré l'accroissement des emplois au cours des dernières décennies.

La filière cognac – spiritueux est le moteur de l'économie locale. Au-delà de son poids dans le secteur agricole, elle s'appuie sur une importante activité industrielle (agroalimentaire, emballage...), et porte le développement d'activités de négoce, services

aux entreprises, **tourisme...** Le territoire concentre la majorité des entreprises exportatrices de Charente (plus de 98% du cognac est exporté).

La prédominance de cette filière peut toutefois constituer un point de vigilance pour le **territoire, l'économie locale étant fortement dépendante de marchés extérieurs et les centres décisionnels étant de plus en plus éloignés.**

Le tourisme fait partie des secteurs à potentiel de développement pour le territoire, en **valorisant la notoriété du cognac et en structurant l'offre de découverte et d'hébergement** touristique autour du fleuve Charente.

Les enjeux de gestion de l'espace sont particulièrement complexes sur ce territoire, confronté à la nécessaire préservation de terres agricoles à haute valeur ajoutée (le vignoble occupe 72% de la surface), et à la demande pressante de foncier pour le **développement ou l'installation des entreprises.**

Dans ce contexte spécifique, des solutions techniques ou organisationnelles innovantes **sont recherchées afin d'assurer un développement économique durable du territoire.**

Les priorités **de transitions énergétique et écologique s'expriment particulièrement en matière d'agriculture et d'industrie** (décarbonations de la filière, énergies renouvelables, **économie circulaire...**), de préservation de la biodiversité et des ressources en eau.

L'adaptation et la réhabilitation des logements dans le cadre des stratégies de revitalisation des engagées sur les principaux pôles de centralité, ainsi que le **développement des mobilités alternatives à l'automobile individuelle** constituent également des enjeux importants pour le territoire Ouest Charente.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En **s'appuyant sur** une lecture partagée des enjeux, le **Territoire et la Région s'accordent** pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (**l'annexe 1 « note d'enjeux »** précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1 : Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées**
 - 1.1. Conforter la filière cognac-spiritueux
 - 1.2. Stimuler la diversification commerciale et économique
 - 1.3. Soutenir l'insertion professionnelle et la formation en lien avec les activités du territoire

- **Axe stratégique 2 : Soutenir l'attractivité résidentielle de l'Ouest Charente**
 - 2.1. Développer les équipements et services de proximité adaptés aux habitants
 - 2.2. Redynamiser les centres-bourgs et réinvestir les friches urbaines

- **Axe stratégique 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique autour du fleuve Charente**
 - **3.1. Mettre en œuvre une stratégie numérique pour la** valorisation du patrimoine et le développement touristique du territoire
 - 3.2. Développer le tourisme de savoir-faire, l'accueil d'événements grand public et la filière affaires
 - 3.3. Structurer une offre slow-tourisme et créer de véritables portes d'entrée touristiques et culturelles

- 3.4. Mettre en œuvre une stratégie de destination reposant sur l'amélioration de l'hospitalité touristique
- Axe stratégique 4 : Engager la transition énergétique et écologique du territoire
- 4.1. Initier des actions collectives pour sensibiliser aux enjeux environnementaux
 - 4.2. Développer les solutions innovantes pour l'économie et la mobilité

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique**, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 30% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Vals de Saintonge a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'EPCI composant le territoire de projet, en vue notamment **de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine**.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, de la **valeur ajoutée par le développement de l'innovation**, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable** des territoires sur le territoire Ouest Charente et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.**
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un engagement** financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les **demandes de l'une ou l'autre des parties.** Le **comité de pilotage** est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations** qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des **co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs** sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le **plan d'actions pluriannuel** du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une **actualisation par le Comité de pilotage** pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le **plan d'actions pluriannuel** qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la **stratégie territoriale.** Les **comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits.** A l'issue de chaque comité de pilotage, le **plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.**

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'**intervention sectoriels** en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié**, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), **les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale** telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale** pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut **être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre** exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

La Présidente du Pôle d'Equilibre
Territorial Rural (PETR) Ouest Charente -
Pays du cognac

Alain ROUSSET

Séverine CAILLE

A, le

A, le

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Grand Cognac

Le Président de la Communauté
de communes du Rouillacais

Jérôme SOURISSEAU

Christian VIGNAUD

Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



NOTE D'ENJEUX

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS

2023-2025

OUEST CHARENTE

Le territoire de contractualisation correspond au PETR Ouest Charente-Pays du cognac, composé de la communauté de communes du Rouillacais et de la communauté d'agglomération de Grand Cognac. Les 68 communes comptent 79 818 habitants en 2019.

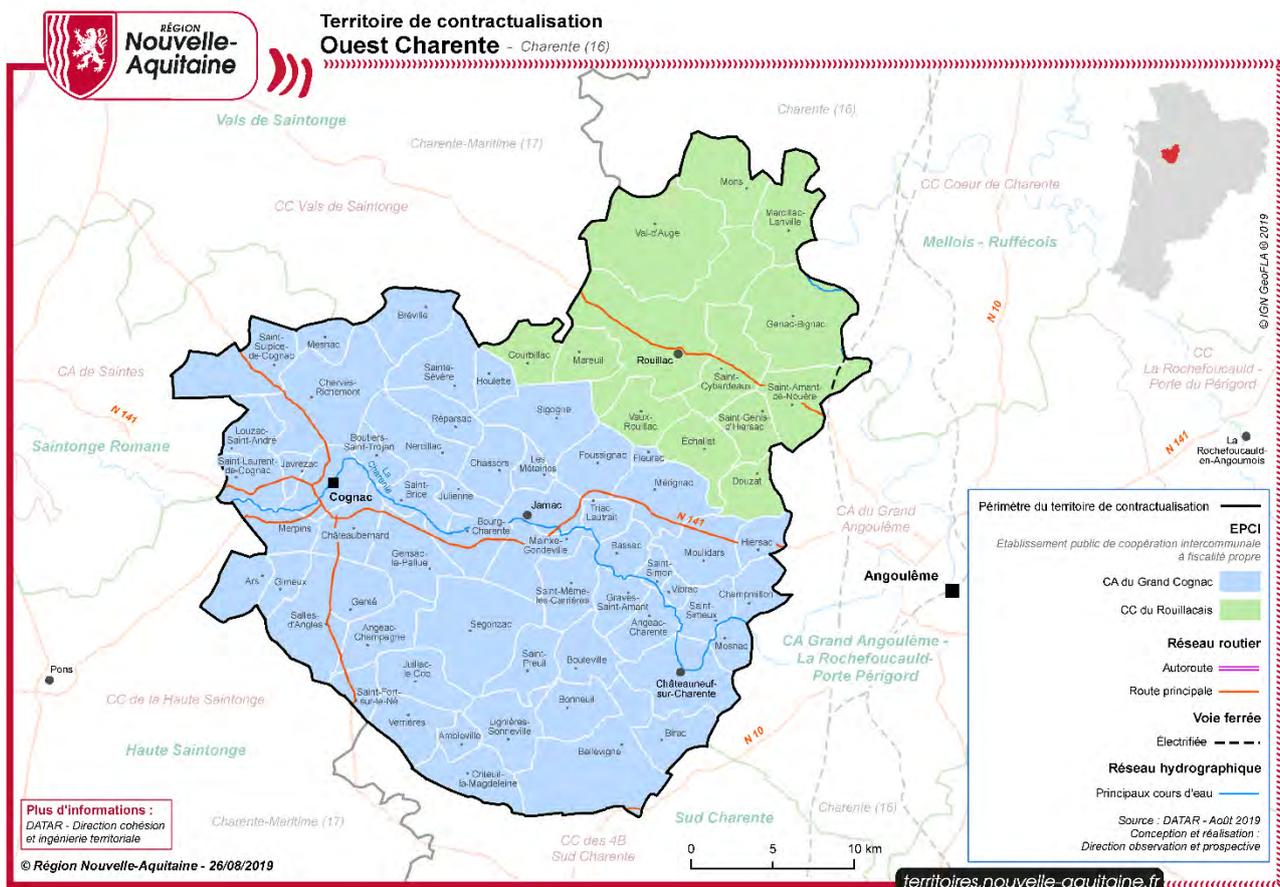
L'agglomération de Cognac polarise **l'essentiel du territoire, quelques communes à l'est étant intégrées à l'aire d'influence de l'agglomération d'Angoulême. Cognac-Châteaubernard est un bassin de vie et d'emploi** jouant un rôle de pôle multimodal et de diffuseur des flux au-delà du périmètre de l'agglomération.

Le territoire est maillé par les pôles secondaires de Rouillac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente, qui irriguent les bassins de vie en regroupant des services et équipements absents de la plupart des autres communes.

Les pôles de proximité (Hiersac, Sigogne, Saint-Même-les-Carières...) réunissent les principaux services de proximité, contribuant à structurer et animer les territoires ruraux.

Le reste du territoire est composé de communes rurales. Peu peuplées et ne disposant pas toujours des services et équipements nécessaires aux besoins quotidiens et de proximité des habitants, elles conservent leurs attraits agricoles, économiques et résidentiels qui participent à **l'identité** et à **l'attractivité** du territoire.

Trois axes majeurs structurent cet espace : la RN141 qui relie Saintes à Angoulême, l'axe ferroviaire (desservi par les 3 gares de Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente), et le fleuve Charente qui traverse également le territoire d'est en ouest.



1. Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

- Dynamiques démographiques du territoire

Le territoire enregistre une légère perte de population (108 habitants) entre 2012 et 2017. **Cette perte est due à un solde naturel défavorable, qui n'est qu'en partie compensé par un solde migratoire positif.** Depuis 1975, la population de ce territoire connaît une grande stabilité et varie très peu (79 288 habitants en 1975 pour 79 752 en 2017). De 2012 à 2017, le Rouillacais enregistre un solde migratoire plus favorable que l'agglomération du Grand Cognac, qui cumule un solde naturel légèrement plus déficitaire avec un moindre solde migratoire.

La population du territoire est âgée : on y compte 110 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. L'importance plus marquée des classes d'âge à partir de la tranche 45-49 ans, en comparaison avec la France de province, suggère que le processus de vieillissement risque de s'accroître encore dans les années à venir.

- Les moteurs de développement

L'analyse des moteurs de développement met en évidence la part élevée des revenus productifs mais aussi des transferts sociaux, ainsi qu'un poids relativement limité de l'économie touristique (en raison de capacités d'hébergement limitées sur le territoire).

L'Ouest Charente se caractérise par une part élevée des revenus productifs exportateurs agricoles et industriels, et une part plus prononcée des revenus sociaux. A l'inverse, revenus publics et surtout dépenses touristiques (de 3 à 4 fois inférieures à celles des territoires de comparaison) y sont moins présents.

Le potentiel de dépenses local par habitant est faible : 16 655 €. Celui des territoires néo-aquitains comprenant un pôle de 10 000 à 40 000 emplois est plus élevé de 1800€.

Cependant, l'Ouest Charente affiche une densité quasi-comparable de 10,4 emplois présents pour 100 habitants, contre 11 pour les territoires pôles de 10 000 à 40 000 emplois. Ce qui sous-tendrait un fonctionnement plutôt favorable du système local de redistribution, avec une évasion commerciale limitée.

L'économie sociale et solidaire est surtout présente en Rouillacais avec 8,5% des établissements employant 14% des effectifs salariés du territoire. En revanche, sur l'agglomération du Grand Cognac, l'économie sociale et solidaire est moins présente qu'en région ou France entière : 7% des établissements pour 8,8% des effectifs.

L'artisanat est très fortement représenté sur le Rouillacais (céramique, poterie, dorure sur bois...). **L'artisanat traditionnel est un socle de l'économie locale, mais ce sont des activités fragiles au regard des difficultés de recrutement et de transmission-reprise.**

Dans le Rouillacais, la qualité de l'accueil économique reste, quant à lui, à conforter sur les trois zones d'activités existantes pour en optimiser le taux de remplissage. Le territoire connaît une tension foncière pour les entreprises qui ne peuvent pas s'installer dans le diffus.

- Spécialisation des territoires : une importante filière agricole et industrielle autour du Cognac

C'est une filière toute entière qui s'est constituée en Ouest Charente autour des spiritueux bien au-delà des frontières de la seule ville de Cognac. Le poids de l'économie productive est prépondérant dans l'économie et l'emploi de l'Ouest Charente, en raison principalement de la spécialisation du territoire dans la viticulture, la production de cognac et de spiritueux et les activités connexes (imprimerie, verrerie, cartonnerie...).

L'implantation de clusters tels que la Spirits Valley ou Atlanpack est révélatrice de cette spécificité locale et de ce savoir. La santé économique du territoire est donc portée en premier lieu par la viticulture et le négoce, mais aussi par l'activité agro-alimentaire

nécessaire, la valorisation en produit de luxe ainsi que les activités logistiques qui en découlent. Pour rappel, en 2017, l'eau de vie charentaise représente à elle seule l'essentiel de l'excédent commercial français des spiritueux, soit 3.2 milliards d'euros.

Le premier secteur employeur de l'Ouest Charente est le commerce avec plus de 4 500 emplois. Mais lorsque l'on combine le secteur agricole (3 500 emplois) et le secteur de fabrication de denrées alimentaires et boissons (3 000 emplois), on observe que ces 2 secteurs pèsent près de 20% de l'emploi du territoire.

La fabrication de boissons est un secteur fortement spécifique au territoire, avec plus de 2 600 emplois. Ce secteur est certes dynamique avec près de 11% d'augmentation de ses effectifs entre 2024 et 2019 mais l'est moins qu'en France métropolitaine (+14,3% sur la même période).

Le **travail du bois et l'industrie du papier et du carton** marquent également le territoire avec près de 1 500 emplois sur cette filière et ils évoluent favorablement entre 2014 et 2019, à contre-courant de la tendance nationale.

La **fabrication d'autres produits minéraux non métalliques** (secteur notamment incluant l'industrie du verre, liée à l'activité autour du Cognac) emploie près de 700 personnes.

Le taux de création d'entreprises sur le territoire est globalement inférieur à celui constaté en France de province. Cette constatation est à nuancer sur la communauté de communes du Rouillacais où les créations d'entreprises sont plus nombreuses et la spécialisation moins forte. Cette forte spécialisation peut être une faiblesse en période de crise économique ou de maladies liées au vignoble mais les chiffres indiquent cependant une certaine résilience face à la crise de 2020, en créant les conditions d'une reprise très rapide de ces activités productives exportatrices dès 2021.

En effet, la crise sanitaire ne semble pas avoir impacté l'activité puisque 192 millions de bouteilles se sont vendues en 2020 contre 153 millions en 2010. En outre, le business-plan 2021 de la filière se traduit, à tous les stades, par des besoins croissants en foncier, et des projets d'investissement lourds sont déjà financés et prêts à démarrer.

Cependant, la diversification du tissu économique reste un enjeu important. Plusieurs pistes de diversification de l'économie semblent s'offrir au territoire : la production de circuits-courts, les énergies renouvelables, le tourisme, l'agriculture biologique, ou encore l'élevage...

- **L'emploi et la formation en Ouest Charente**

La dynamique est très favorable au regard de l'évolution démographique du territoire, avec un chômage moins présent et avec des « effets locaux » toujours positifs. Entre les recensements 2012 et 2017, alors que la population d'Ouest Charente diminue, **l'emploi y** augmente de façon significative d'un rythme supérieur voire très supérieur (pour le Rouillacais) à l'attendu.

Sur la période 2009-2019, les deux EPCI composant l'Ouest Charente connaissent une évolution positive de l'emploi plus prononcée que la Nouvelle-Aquitaine ou la France métropolitaine, ce malgré un effet structurel dans l'ensemble négatif en particulier sur période longue (2009-2019). Les deux EPCI affichent constamment un effet local positif. Le fort effet local ayant affecté l'agglomération du Grand Cognac entre 2009 et 2019 est moindre sur la période récente (2014-2019). Celui du Rouillacais reste positif à la fois sur périodes longue et courte et fait plus que compenser une orientation structurelle défavorable.

L'Ouest Charente a été plus touché par la crise économique récente que la région Nouvelle Aquitaine (- 534 emplois entre décembre 2019 et 2020). Entre les quatrièmes trimestres **2019 et 2020, l'Ouest Charente affiche un recul de l'emploi salarié privé de 2,49%.**

Si le Rouillacais a bénéficié d'un effet structurel positif (c'est-à-dire d'une orientation favorable des secteurs économiques présents sur le territoire), son effet résiduel ou effet local est largement négatif (-3,75%). **L'agglomération du Grand Cognac** pâtit surtout de **l'effet national négatif, les effets structurels et résiduels négatifs agissant à la marge. La filière Cognac et l'ensemble de sa chaîne de valeur (incluant le secteur de l'imprimerie, du travail du bois, de l'industrie du verre) en ont été d'abord affectées, même si un fort rebond des commandes a été enregistré par la suite.** A ce jour les effets de la crise se sont estompés. Le territoire de Grand Cognac affiche 6.1% de taux de chômage (mars 2022) contre 6.9% en Charente et 6.5% en Nouvelle Aquitaine. En 2021, il a été enregistré +5.1% de salariés et -7.6% de demandeurs d'emploi sur le territoire de Grand Cognac.

La part des **jeunes en difficultés d'insertion** (NEET – ni en emploi, ni en formation) est plus élevée sur le territoire et représente quasiment un jeune de 15-24 ans sur 5 (19,2% en 2017, contre 16,9% en France de province). **En matière d'enseignement supérieur, le territoire abrite des STS (sections de techniciens supérieurs – 143 inscrits en 2020) ainsi qu'une antenne de l'université de Poitiers (22 inscrits – campus de Segonzac, licence et Master 2 autour du thème des spiritueux).**

Le territoire compte moins de diplômés du supérieur que la France de province : **seulement 21,7% des 15 ans et plus, 6 points de moins qu'en France de province.**

L'Ouest Charente abrite de façon significative plus **d'agriculteurs exploitants, d'ouvriers** et de retraités que la Nouvelle-Aquitaine ou la France de province. Les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont par contre moins présents.

L'évolution des différentes catégories socio-professionnelles entre 2012 et 2017 diverge fortement selon les EPCI composant le territoire : le Rouillacais perd 13,6% de ses agriculteurs-exploitants **faisant moins bien que l'ensemble des territoires de comparaison, mais elle perd aussi surtout 25% de ses commerçants, artisans et chefs d'entreprise, sans doute en lien avec des départs en retraite massifs.** Pour cette intercommunalité, la transmission des entreprises est dès lors un enjeu primordial.

L'agglomération du Grand Cognac quant à elle, perd surtout des employés et ouvriers.

Les 2 EPCI gagnent par contre 25% de cadres et professions intellectuelles supérieures, mettant en évidence une possible recombinaison socio-économique du territoire en cours. Cette hausse ne doit cependant pas être sur-interprétée en raison **d'effectifs de départ réduits.**

- Le tourisme

Parmi les moteurs de développement de l'économie du territoire, il ressort très clairement une sous-représentation des revenus touristiques du territoire alors que Cognac figure parmi les destinations phares de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela se traduit par une sous-représentation des revenus résidentiels (52,8% en 2014) en comparaison avec les territoires comparables (66,3%). **La faiblesse de l'attractivité touristique est probablement la cause principale du réel déficit en matière de captation de la richesse extérieure au périmètre du territoire.**

Les principales causes de ce déficit de captation de dépense touristique sont : un déficit **d'hébergements, une inadéquation entre l'offre et la demande d'hébergement, une durée moyenne des séjours de 2 jours (excursionnistes), un déficit de visibilité de la destination...** En effet, la **capacité d'hébergement est limitée sur le territoire**, avec au total seulement 11,5 places pour 1 000 habitants, contre 45 en Nouvelle-Aquitaine.

L'offre hôtelière est concentrée sur Cognac, tirant probablement profit d'une clientèle d'affaires. Si l'offre d'hébergement de plein air est quant à elle largement plus présente en Rouillacais, l'offre hôtelière est absente de cet EPCI.

- Accessibilité aux biens et services

Les temps d'accès aux services et équipements sont globalement dans la moyenne régionale. Le territoire compte un centre structurant de niveau 3, Cognac (70 services et équipements environ).

40% de la population total du territoire vit dans une commune non-centre, le double qu'en Nouvelle-Aquitaine. Cela n'affecte pourtant pas l'accès aux équipements et services avec des temps d'accès comparables ou inférieurs aux différents niveaux d'équipement. Seule exception, le temps mis par les habitants du Rouillacais pour accéder à une commune de niveau 3.

Les équipements de gamme intermédiaire et supérieure sont concentrés dans les pôles tout comme les équipements de santé, de commerce, de culture et de loisirs qui sont peu présents dans les espaces ruraux.

Près de 71% des résidences principales sont occupées par un propriétaire. Le logement social HLM constitue 6,3% du parc des résidences principales, **c'est moitié moins qu'en France de province**. Les résidences secondaires ne représentent que 4,1% du parc de logements contre 11% en France de province.

D'après l'INSEE, près d'un logement sur dix est vacant en 2020 sur le territoire. Grand Cognac a récemment réalisé une étude locale sur ce phénomène qui serait surestimé dans les données issues de la DGFIP. Finalement, seul $\frac{1}{3}$ des logements comptabilisés comme vacants par les autorités publiques le sont réellement. Le taux de vacance structurelle (supérieur à un an) est estimé à moins de 3% pour le territoire de Grand Cognac. Les communes centres du territoire concentrent les logements vacants dont le taux le plus important est de 7,8%.

On peut considérer les repères suivants :

- Taux de vacance < 5% : forte tension sur le parc de logement
- Entre 5 et 7% : garantie la fluidité du marché du logement
- Taux de vacance > 7% : **inadéquation entre l'offre et la demande de logement**

En tout état de cause, la construction de logements neufs sur le territoire est nettement **moins dynamique qu'en France de province**.

- Le commerce en Ouest Charente, polarisé et en mutation

Sur l'agglomération de Grand Cognac, les zones commerciales existantes sont dynamiques et attractives : les transferts d'enseignes de centre-ville vers les zones périphériques sont fréquents. A l'inverse, le commerce de centre-ville connaît un déclin depuis une vingtaine d'années. A Cognac, entre 2001 et 2012, le nombre de locaux commerciaux a chuté de près de 50 %, et le commerce de centre-ville soulève des inquiétudes sur l'ensemble du territoire.

Dans le Rouillacais, 5 multiples ruraux sont présents sur le territoire mais la majorité des commerces se situent à Rouillac qui est malgré tout concernée par la difficulté de maintenir son tissu commercial.

Sur l'ensemble du territoire, certaines communes rurales ne disposent d'aucun commerce.

- **L'offre de soins : une source d'inquiétude croissante**

Au premier rang des services de proximité à développer pour répondre aux enjeux d'attractivité et de vieillissement du territoire se trouve l'offre de soins.

La densité de médecins généralistes est en baisse alors qu'elle est déjà inférieure à la moyenne nationale, dans un territoire rural où les déplacements en voiture sont nécessaires. De la même manière, le nombre d'infirmiers est plus faible dans l'Ouest Charente (85

infirmiers pour 100 000 habitants contre 152 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine). Le constat est le même concernant les médecins spécialistes.

Les zones les plus rurales du territoire, éloignées de l'axe Charente, sont davantage marquées par cette absence de services de santé, notamment le sud du territoire, mais la ville centre n'est pas épargnée. Le phénomène de désertification va s'accroître du fait d'une population de médecins généralistes âgée (moyenne 56,3 ans en 2017). A Cognac, plus de 50% ont plus de 60 ans. La projection à 5 ans envisage une baisse de 30% du nombre de généralistes. Les habitants sont parfois contraints de se tourner vers l'offre de soins des territoires voisins.

- Des mobilités effectuées en voiture vers Angoulême, la Haute-Saintonge et Saintes

On observe un nombre important d'actifs travaillant sur le territoire mais préférant résider à l'extérieur. 85,6% des déplacements domicile-**travail s'effectuent en voiture**, soit 7,5 points de plus qu'en France de province. Les échanges sont particulièrement forts avec la CA du Grand Angoulême, la CC de la Haute-Saintonge, la CA de Saintes, la CC Vals de Saintonge Communauté et la CC des 4B Sud Charente.

L'offre de transports en commun est limitée. Le territoire compte 3 gares : Cognac, Jarnac-Gondeville et Châteauneuf. Un réseau de bus Transcom porté par le pôle Cognac - Châteaubernard est centré sur le pôle de Cognac et se développe lentement. Le service Trans'porte qui dessert toutes les communes du territoire de Grand Cognac, en porte à porte, a également été mis en place et permet un transport à la demande pour les personnes de + de 70 ans et les PMR. Le Rouillacais a également lancé **Mobil'27** le service de transport à la demande.

On constate une offre timide en direction des véhicules électriques avec peu de stations de recharge et on compte peu d'aménagements destinés aux vélos dans les zones urbaines (bandes et pistes cyclables, stationnements dédiés). Pour développer la pratique du vélo et lever les freins rencontrés par les usagers, Grand Cognac a notamment débuté l'élaboration d'un schéma cyclable.

- Dynamiques environnementales

La question de **l'artificialisation des sols** est essentielle en matière environnementale, l'objectif inscrit au SRADDET visant la **réduction de moitié du rythme d'artificialisation d'ici 2030**. La communauté d'agglomération du Grand Cognac, déjà artificialisée à près de 11% de sa surface, connaît une dynamique d'artificialisation comparable à celle des autres EPCI de même type. Le Rouillacais connaît un rythme d'artificialisation supérieure, porté par la croissance démographique, l'augmentation du nombre de ménages et la dynamique favorable de l'emploi. Seuls près de 5% de son territoire sont artificialisés.

Le rôle de la viticulture est prépondérant dans l'économie. Ainsi la limitation de l'étalement urbain est devenue une nécessité, à la fois pour des raisons environnementales, afin de limiter l'usage de la voiture individuelle, de préserver les terres agricoles mais également pour répondre à des besoins d'espaces croissants connexes à la viticulture (stockage, distilleries, mises en bouteilles, ...).

Le réinvestissement des quelques friches présentes et la réhabilitation des logements vacants, même s'ils sont faiblement présents sur le territoire, pourraient permettre de répondre à des besoins de revitalisation des centralités, de mixité sociale, et de diversification nécessaire de l'offre de logements tout en mobilisant des solutions énergétiques plus adéquates.

Un enjeu majeur sur le territoire ouest-charentais est également la préservation de la ressource en eau, des continuités écologiques et la protection des zones humides.

Le risque chimique, prégnant sur 2/3 des cours d'eau de la Nouvelle-Aquitaine, résulte principalement des pollutions diffuses liées aux usages agricoles et viticoles. Le bilan des 3 programmes ressources qui couvrent le territoire ouest-charentais font état d'une légère dégradation de la qualité des eaux souterraines et de surface. Malgré l'encourageante mobilisation et la dynamique qui se crée sur le territoire, notamment autour des acteurs agricoles, des efforts restent à pourvoir concernant la qualité globale de l'eau dans le système hydrographique ouest-charentais. Les pratiques tendent à évoluer, concernant principalement la culture viticole, clef de voûte de la qualité de l'eau sur le territoire, la filière Cognac faisant preuve d'une bonne implication. En matière de préservation de la ressource en eau, il est nécessaire de mettre en place des actions permettant une adaptation au changement climatique. A ce sujet, dans le cadre de son PLUi, Grand Cognac porte un inventaire complet des zones humides et du maillage de haies sur son territoire.

La communauté de communes du Rouillacais est également fortement sollicitée par les développeurs éoliens. Mais ce développement est à maîtriser et il conviendrait de diversifier les types d'énergies renouvelables (photovoltaïque, bois, récupération de chaleur des distilleries...). Le territoire de Grand Cognac est, quant à lui, contraint pour l'implantation d'éoliennes en raison de la présence de la base aérienne de Châteaubernard.

Le parc de logements enregistre une faible performance énergétique avec des logements anciens, peu isolés et des modes de chauffages impactant ou peu adaptés.

2. Les enjeux partagés pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie 1, le Contrat de développement et de transitions sera notamment mobilisé pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques suivants :

- **L'attractivité résidentielle du territoire, afin d'attirer de nouveaux habitants et compétences pour développer des activités innovantes (parc de logement inadapté et faible, accessibilité aux services...).**
- Le réinvestissement des centralités : lutte contre la fermeture des commerces de centre-ville, dévitalisation et dépeuplement des secteurs les plus ruraux.
- **La spécialisation de l'économie dans les spiritueux et le cognac :** soutien et diversification économique.
- La préservation des espaces naturels et agricoles (usage très important de pesticides et engrais chimiques sur le territoire).
- Le développement des services à la population, particulièrement en termes de santé.
- La réduction **de l'empreinte environnementale**, notamment par une mobilité plus propre.
- **Le développement et la structuration de l'offre touristique :** lisibilité, accueil, hébergement, communication...
- Une meilleure adaptation des formations aux emplois pour palier notamment le déficit de formation professionnelle agricole et viticole.
- L'alimentation locale et de proximité, via le développement du maraîchage, de **l'agriculture biologique et des circuits courts...**
- **L'anticipation du développement des énergies renouvelables** permettant une adaptation au changement climatique.
- **La préservation du patrimoine naturel et d'une biodiversité locale (déficit chronique en quantité de la ressource en eau, mauvais état pour les cours d'eau...).**
- **L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.**

En réponse à ces enjeux, 4 axes stratégiques ont été définis et partagés dans la perspective du Contrat régional de développement et de transitions 2023-2025.

Axe 1 : Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées

Le taux de création d'entreprises sur le territoire est globalement inférieur à celui constaté en France de province. Les collectivités souhaitent en conséquence poursuivre leur action pour le renouvellement, la diversification et le développement du tissu économique. La filière cognac et spiritueux représente environ 15 000 emplois directs et induits sur le territoire, et détermine le caractère productif de l'économie locale (viticulture, industrie). Exporté à plus de 97%, le cognac est associé à une image d'excellence, et la filière est porteuse de savoir-faire très spécifiques. La région de Cognac est seule en France à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à la production de spiritueux : viticulture, industries agroalimentaires et de l'emballage, services aux entreprises, négoce... Les priorités retenues par les collectivités ciblent l'adaptation des compétences aux évolutions de la filière, et l'optimisation des retombées pour l'économie et l'emploi local. Faisant partie **des douze « Territoires d'Industrie » en Région Nouvelle-Aquitaine**, l'Ouest Charente bénéficie **d'un accompagnement prioritaire**, en lien avec les enjeux de **redynamisation et d'innovation des bassins industriels**. **Les entreprises associées à la filière cognac – spiritueux, moteur de l'économie du territoire**, sont particulièrement associées à cette démarche. Concernant la formation, les Ouest Charentais sont en proportion moins souvent diplômés **du supérieur**. **La part des jeunes en difficultés d'insertion est plus élevée** sur le territoire. Les collectivités souhaitent soutenir des actions en faveur de la formation et l'insertion professionnelle.

Sous-axes :

- 1.1 Conforter la filière cognac-spiritueux
- 1.2 Stimuler la diversification commerciale et économique
- 1.3 Soutenir l'insertion professionnelle et la formation en lien avec les activités du territoire

Axe 2 : Soutenir l'attractivité résidentielle de l'Ouest Charente

Confronté à une démographie stagnante et un déficit d'attractivité résidentielle, le territoire souhaite développer et moderniser les équipements et services de proximité. Il s'agit d'une part de répondre aux besoins des nouveaux habitants (jeunes actifs notamment), et d'autre part de structurer et sécuriser une offre de soins de premiers recours. Considérant les enjeux spécifiques de préservation des espaces naturels et des terres agricoles (vignoble du cognac, dynamique de développement des activités associées à la filière spiritueux), les collectivités souhaitent agir pour réinvestir les friches et redynamiser les centres-bourgs des principaux pôles du territoire.

Sous-axes :

- 2.1. Développer les équipements et services de proximité adaptés aux habitants
- 2.2 Redynamiser les centre-bourgs et réinvestir des friches urbaines

Axe 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique autour du fleuve Charente

La mobilisation des outils et technologies du numérique constitue un vecteur essentiel pour le développement touristique : valorisation des sites de patrimoine et de culture, marketing **et promotion du territoire, optimisation des équipements et des services...** L'offre d'hébergement reste insuffisamment qualifiée et diversifiée. La capacité **d'hébergement est limitée sur le territoire (offre hôtelière concentrée sur Cognac et absente du Rouillacais, nécessaire développement du tourisme d'affaires...)**. La vallée de la Charente constitue un axe structurant pour les activités de cyclotourisme (itinéraire de la FlowVélo) et le tourisme fluvial. Différents sites de patrimoine culturel et historique présentent un potentiel de valorisation touristique restant à exploiter.

Sous-axes :

- **3.1. Mettre en œuvre une scénarisation pour la valorisation du patrimoine et le développement touristique du territoire**
- 3.2. Développer le tourisme de savoir-faire, l'accueil d'évènements grand public et la filière affaires
- 3.3. Structurer une offre slow-tourisme et créer de véritables portes d'entrée touristiques et culturelles
- **3.4. Mettre en œuvre une stratégie de destination reposant sur l'amélioration de l'hospitalité touristique**

Axe 4 : Engager la transition énergétique et écologique du territoire

L'objectif de cet axe est de territorialiser la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle Aquitaine par le développement des transports collectifs et alternatifs, par la préservation de la ressource en eau et des terres agricoles et forestières, ainsi que la valorisation des énergies renouvelables.

Les collectivités et acteurs du territoire souhaitent promouvoir les activités associées aux filières alimentaires de proximité, dans une logique de développement durable.

Peu de sources d'énergie renouvelable sont présentes sur le territoire. Les terres agricoles à forte valeur sont à préserver et il faut densifier les villes. L'urbanisation doit être maîtrisée afin d'aller vers un urbanisme plus durable.

Les consommations d'énergie par habitant sur le territoire sont supérieures à celles constatées en région dans trois secteurs sur cinq, les collectivités souhaitent donc réduire ces consommations d'énergie à plusieurs niveaux.

Les mobilités au sein du territoire **s'effectuent majoritairement en voiture**. Les collectivités souhaitent poursuivre le développement des solutions alternatives au véhicule individuel afin de garantir une mobilité plus propre.

Dans le but d'augmenter l'indépendance énergétique du territoire, de valoriser les ressources (bois-énergie, biomasse...) et potentiels locaux (anciens sites d'extraction miniers...), les collectivités souhaitent également accélérer leur transition énergétique.

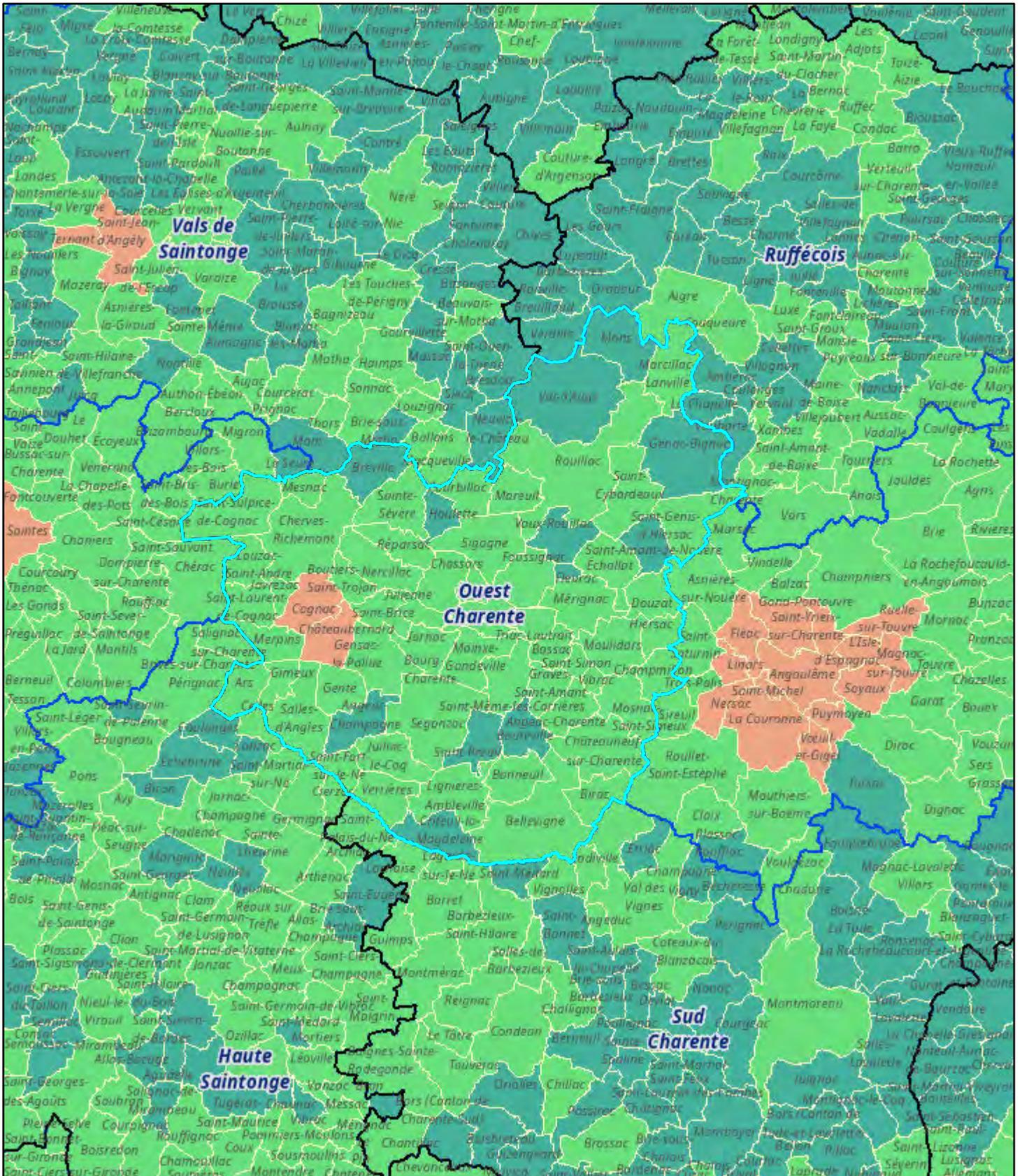
Sous-axes :

- 4.1. Initier des actions collectives pour sensibiliser aux enjeux environnementaux
- 4.2. Développer des solutions innovantes pour l'économie et la mobilité

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Commune - Localisation	MATURE / AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
										BP 2023	BP 2024	BP 2025				
1	Axe 1 : Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées	1.1. Conforter la filière cognac-spiritueux	Création d'un pôle dédié au développement économique, à la formation et à l'enseignement supérieur	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Cognac - Friche de l'ancien hôpital	Amorçage				x			Projet associé à la réhabilitation d'une friche à Cognac. Estimation des travaux et études techniques : 8,2 M€ Intervention sur déficit d'opération, ciblant les dépenses éligibles en lien avec les compétences régionales	Industrie et filières	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
2			Etude stratégique pour l'attractivité économique et résidentielle du territoire	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Grand Cognac	Mature		30 000 €	15 000 €	x			Max. 50% dépenses éligibles plafonnées à 50 000€	Industrie et filières		
3		1.2. Stimuler la diversification commerciale et économique	Action collective de soutien aux commerces et services proximité	CA Grand Cognac - CC Rouillacais	Ouest Charente	Amorçage	x				x	x	x		Commerce - Artisanat - Développement local	
4			Création d'un tiers-lieu - espace coworking en centre-ville de Rouillac	Communauté de communes du Rouillacais	Rouillac	Amorçage	x					x		Taux maximum 35%, plafonnés à 100 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	
5			Création et maintien de derniers commerces alimentaires et multiples ruraux	Communauté de communes du Rouillacais, Communes de Saint-Brice, Saint-Fort-sur-le-Né, Cherves-Richemont, Hiersac, Lignières-Ambleville...	Communes rurales	Amorçage	x				x	x	x		Commerce - Artisanat - Développement local	
6			Rénovation des halles de Cognac	Commune de Cognac	Cognac	Mature		2 622 700 €	262 270,00 €	x				Travaux de renforcement de la structure du bâtiment et réaménagement intérieur des halles Projet structurant	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
7			Création d'un espace d'accueil des producteurs locaux et d'un marché de proximité	Commune de Saint-Laurent-de-Cognac	Saint Laurent de Cognac	Amorçage	x					x		Services de proximité en milieu rural (halles et marchés)	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
8		1.3. Soutenir l'insertion professionnelle et la formation en lien avec les activités du territoire	Etude stratégique pour le développement de l'enseignement supérieur en lien avec la filière cognac-spiritueux	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Grand Cognac	Mature		40 000 €	20 000 €	x				Max. 50% dépenses éligibles	Emploi - Formation	
9			Création d'une station d'expérimentation en trufficulture	MFR de Triac Lautrait	Triac-Lautrait	Amorçage	x					x			Emploi - Formation	
10	Axe 2 : Soutenir l'attractivité résidentielle de l'Ouest Charente	2.1. Développer les équipements et services de proximité adaptés aux habitants	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	Commune Salles d'Angles	Salles d'Angles	Mature	x	640 000 €	128 000 €	x			Max. 20% des dépenses éligibles	Santé - Silver économie		
11			Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Cherves	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Cherves - Richemont	Amorçage	x					x		MSP multisites, étude de faisabilité et de programmation en cours. Estimation des dépenses à 1,5M€ Max. 20% des dépenses éligibles plafonnées à 1M€	Santé - Silver économie	
12			Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Rouillac	Communauté de communes du Rouillacais	Rouillac	Amorçage	x				x			Extension des espaces et nouveaux équipements, permettant le développement des soins de rééducation et des actions de prévention et sport-santé	Santé - Silver économie	
13		Extension et développement de la médiathèque intercommunale	Communauté de communes du Rouillacais	Rouillac	Amorçage	x					x		Développement espaces et équipements, actions autour de la lecture à l'échelle intercommunale	Culture - Patrimoine		
14		2.2. Redynamiser les centres-bourgs et réinvestir les friches urbaines	Création d'une médiathèque dans le cadre de la réhabilitation d'une friche en pôle culturel au centre-ville de Cognac	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Cognac - Friche rue Plumejeau	Mature		4 950 476 €			x			Accompagnement sur la construction et l'équipement de la médiathèque	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
15	Opérations de création et réhabilitation de logements sociaux en centres-bourgs		CA Grand Cognac - CC Rouillacais, Communes de Châteauneuf sur Charente, Criteuil-la-Magdeleine, bailleurs sociaux	Ouest Charente	Amorçage	x				x	x	x		Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
16	Axe 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique autour du fleuve Charente	3.1. Mettre en œuvre une stratégie numérique pour la valorisation du patrimoine et le développement touristique du territoire	Restructuration et renouvellement du parcours scénographique du Musée d'Art et d'Histoire de Cognac	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Cognac	Amorçage					x		Accompagnement régional ciblé sur les travaux liés au nouveau projet scénographique (extension du parcours muséographique et ouverture au public de nouvelles salles)	Culture - Patrimoine		
17			Développement de parcours numériques en réalité virtuelle - Les itinéraires du temps	PETR / Communes du territoire	Châteauneuf-sur-Charente, Segonzac, Jarnac, ...	Amorçage									Tourisme	
18			Valorisation du site paléontologique d'Angeac-Charente	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Angeac-Charente	Amorçage	x					x			Tourisme	
19		3.2. Développer le tourisme de savoir-faire, l'accueil d'évènements grand public et la filière affaires	Création d'une Maison des vins IGP Charentais à Cognac	Syndicat des producteurs et de promotion des vins IGP charentais	Cognac	Amorçage						x			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
20	Création d'une maison du terroir sur le site des Bouchauds avec mise en valeur des produits et savoir-faire locaux et espace restauration		Communauté de communes du Rouillacais	St Cybardeaux	Amorçage	x					x		Estimation du coût du projet : 900 000€ Projet structurant	Tourisme	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
21	<i>Programme d'actions pour le développement de l'oenotourisme</i>		Communauté d'agglomération Grand Cognac	Segonzac	Chantier clé	x							Etude d'opportunité relative à la création d'un lieu de valorisation touristique des savoir-faire des spiritueux à Segonzac. Réflexion sur un programme d'animations associés.	Tourisme		
22	<i>Structuration de la filière tourisme d'affaires</i>		Communauté d'agglomération Grand Cognac	Grand Cognac	Chantier clé	x							Création et/ou modernisation des infrastructures, équipements et services visant à répondre aux attentes de la clientèle affaire et événementiel	Tourisme		

23	Axe 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique autour du fleuve Charente	3.3. Structurer une offre slow-tourisme et créer de véritables portes d'entrée touristiques et culturelles	Création d'un parcours aérien reliant la ferme et le théâtre gallo-romain des Bouchauds	Communauté de communes du Rouillacais	Saint-Cybardeaux	Mature	x	332 000 €	66 400 €	x		Max. 20% dépenses éligibles, plafonnés à 100 000€ Le site des Bouchauds s'inscrit dans un programme global de développement du slow-tourisme et de l'itinérance douce sur le territoire du Rouillacais	Tourisme		
24			Mise en tourisme des carrières de Saint-Même	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Saint-Même	Amorçage	x				x	Valorisation des anciennes carrières de Saint-Même et création d'un circuit touristique. Estimation du coût du projet : 2M€	Tourisme		
25			Rénovation et refonte de la scénographie de la Maison natale François Mitterrand - Centre national de la parole présidentielle	Institut François Mitterrand	Jarnac	Amorçage	x					x	Investissements estimés à 390 000€ : réaménagement et scénographie des espaces (maison natale, vinaigrerie et longère)	Culture - Patrimoine	
26			Mise en tourisme du fleuve et de la Flow vélo	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Ouest Charente	Chantier clé							Développement d'installations touristiques autour du fleuve Charente et de la FlowVélo (tourisme fluvial et fluvestre, mise en valeur de la Charente et développement d'activités nautiques)	Tourisme	
27			Programme "Fleuve d'art et d'histoire" pour la valorisation touristique, culturelle et environnementale du fleuve	Entente Val de Charente Océan	Communautés d'agglomération Cognac, Saintes, Angoulême, Royan	Chantier clé							Programme de coopération entre 4 agglomérations pour la valorisation et la préservation du fleuve Charente : aménagements touristiques, biodiversité et paysage, mobilités...	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
28		3.4. Mettre en œuvre une stratégie de destination reposant sur l'amélioration de l'hospitalité touristique	Requalification et mise en tourisme du site de Juac - Création d'un hébergement de groupe et valorisation du patrimoine gabarrier	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Saint-Simon	Mature	x	1 000 000 €	200 000 €	x	x	Création d'hébergements collectifs et individuels Création d'une « aire d'arrêt principale » pour la Flow Vélo Valorisation du patrimoine gabarrier	Tourisme		
29			Agrandissement et modernisation du musée gabarrier	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Saint-Simon	Amorçage	x					x		Tourisme	
30	Axe 4 : Engager la transition énergétique et écologique du territoire	4.1. Initier des actions collectives pour sensibiliser aux enjeux environnementaux	<i>Mise en oeuvre du Projet alimentaire territorial</i>	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Grand Cognac	Chantier clé							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
31			Pôle multimodal de Jarnac-Gondeville	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Gare de Jarnac-Gondeville	Amorçage	x					x		Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
32		4.2. Développer les solutions innovantes pour l'économie et la mobilité	Renforcer le service mobilité	Communauté de communes du Rouillacais	Rouillacais	Amorçage	x					x	Développement du service Mobil'27 Projet à évaluer dans le cadre du Contrat opérationnel de mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
33			<i>Soutenir les transitions énergétiques et écologiques de la filière cognac-spiritueux</i>	Communauté d'agglomération Grand Cognac	Ouest Charente	Chantier clé							Développement de l'hydrogène et décarbonation des process industriels, valorisation énergétique des ceps de vigne, structuration de démarches d'économie circulaire...	Industrie et filières	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
34			<i>Réutilisation des eaux usées</i>	Grand Cognac	Grand Cognac	Chantier clé								Environnement - Biodiversité	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
	Ingénierie du contrat :	Chef de projet territorial		PETR / Grand Cognac / Rouillacais	Ouest Charente				30 000 €			Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 0.5 ETP)			
		Chargés de mission thématiques (économie-emploi-formation, filière cognac/stratégie foncière)		Grand Cognac / PETR	Ouest Charente				120 000 €			Sur la période 2023-2025 (20 000 €/an maximum pour 1 ETP, jusqu'à 2 ETP par contrat) Postes mutualisés Grand Cognac - Rouillacais			
		Animation volet territorial fonds européens		PETR	Ouest Charente				15 000 €			Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 1 ETP) - Mission correspondant à 0,5 ETP pour le territoire Ouest Charente			

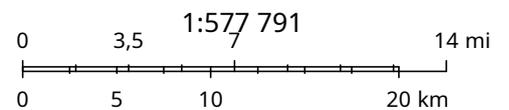
Grille communale de densité Ouest Charente



26/10/2022 15:43:40

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021 Limite de commune

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA